

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2013

Le cinq novembre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBÈÏDE, Anny DELVALLEZ, Jean-Marc SÅAS, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Huguette BOQUEL, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Frédéric OSTERTAG, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN

Absents excusés : Candide LOTT, Anne-Marie GINTZ, Robert LUSTIG et Daniel MESSMER (procuration donnée respectivement à Anny DELVALLEZ, Elisabeth de MONTIGNY, Emilie UHL et Sylvia LUSTIG)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2013
- 4) Affaires financières :
 - a) *Demandes de subvention diverses*
 - b) *Inscription en non-valeur de produits irrécouvrables*
 - c) *Crédit-relais pour financement de la TVA*
 - d) *Demande de financement auprès de la Région au titre du plan régional pour l'activité et l'emploi*
 - e) *Budget supplémentaire 2013*
- 5) Dispositif DUFLOT : révision du zonage
- 6) Transfert de compétence à la Communauté de Communes «adhésion à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, la presse, le public et en procédant à l'appel.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mercredi 6 novembre à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion sur les rythmes scolaires
- Samedi 9 novembre à 14h00 à l'hôtel de ville : installation du conseil municipal des enfants
- Samedi 9 novembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- Samedi 9 novembre à 20h00 et dimanche 10 novembre à 16h00 au cercle catholique : présentation de la comédie de Louis Velle « A la monnaie du pape » par la compagnie « Passeurs de Lunes »
- Lundi 11 novembre : cérémonie de l'armistice
- Jeudi 14 novembre à 18h00 à l'hôtel de ville : commission administrative du CCAS
- Vendredi 15 novembre à 19h00 à la salle des fêtes : soirée des sportifs méritants
- Samedi 16 novembre à 14h00 à la RPA : vente des objets confectionnés lors du bricolage
- Dimanche 17 novembre à la salle des fêtes : tournoi de scrabble par le cercle de scrabble de Strasbourg
- Mercredi 20 novembre à 19h30 : commission de la communication
- Mercredi 20 novembre au Cinéma Rex « INDONESIE, aventures et rencontres » dans le cadre de « connaissances du monde »
- Jeudi 21 novembre à 20h00 : commission travaux, sécurité, forêt
- Samedi 23 novembre à 14h00 : « un arbre une année de naissance »
- Samedi 23 novembre à 20h00 à la salle des fêtes : soirée humour organisée par l'OMF avec le spectacle « cul sec » de Patricia Weller (alias Marlyse Riegenstiehl) et Denis Germain
- Mardi 26 novembre à partir de 18h00 : finale du tournoi d'hiver du tennis club de Benfeld
- Du jeudi 28 au samedi 30 novembre : collecte de produits pour la Banque Alimentaire. Mme Mona PAJOLE appelle les conseillers à participer à cette collecte en assurant des permanences dans les différentes surfaces commerciales participantes et fait passer un planning d'inscription
- Vendredi 29 novembre à 20h00 à la médiathèque dans le cadre des vendredis de la médiathèque : rencontre avec Mme Bruder-Sergent, comportementaliste canin
- Dimanche 1^{er} décembre à la salle des fêtes : fête de Noël des Aînés
- Lundi 2 décembre à 17h00 devant l'église St Laurent : ouverture officielle du calendrier de l'Avent
- Du 3 au 5 décembre à la salle des fêtes : bourse aux jouets de l'AGF
- Dimanche 8 décembre à 17h00 à l'église St Laurent : concert de l'Avent par la société «allons danser », donné par Annick BURGER et Franck NARDOLILLO
- Samedi 14 décembre à 18h30 à la salle des fêtes : fête de Noël du personnel
- Dimanche 22 décembre à 16h00 à l'église St Laurent : concert de Noël par le groupe de Gospel DZIDZOLE (accompagné par Albert NOUATI)

2) Recours de MM Denis et Guy ROTH

Par deux recours conjoints du 7 juin 2012, MM Denis et Guy ROTH avaient assigné la Ville de Benfeld devant le Tribunal Administratif suite à la décision de fermeture de l'accès à la rue des Vosges depuis la RD 1083. Par jugement rendu le 16 octobre 2013, le Tribunal Administratif a rejeté les deux requêtes.

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- EURL CIROL, pour un terrain à bâtir, sis 13 rue de Sélestat, cadastré Section AN N°299/39 et 300/39
- M Guy BAUMERT, pour une maison d'habitation, sise 2 faubourg de Strasbourg,
- SCI JMCE, pour un lot de copropriété, sis 3, rue du Château,
- Mme Agnès THIRIAT, pour une maison d'habitation, sise 6 rue de Barr,
- Les conjoints MENG, pour une maison d'habitation, sise 29 rue de Paris,
- M et Mme Roger MATHIS, pour une maison d'habitation, sise 10 rue Nicklès

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2013 est **adopté** par 26 voix pour et 3 abstentions (Daniel WALTER, Etienne MARTIN et Frédéric OSTERTAG pour absence à la séance)

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) demande de subvention de la paroisse protestante de Benfeld

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 24 septembre 2013 le conseil presbytéral de la paroisse protestante de Benfeld sollicite une subvention de la commune à titre de participation pour divers travaux de réfection des bâtiments, à savoir :

- La réfection de l'étanchéité des vitraux du temple pour un montant de 2 930 €
- Réfection de la toiture côté cour du presbytère pour un montant estimatif de 5 040 €

Le coût total de ces travaux est ainsi estimé à 7 970 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, vu la demande de la paroisse protestante de Benfeld, considérant la nature des travaux concernés,

vu l'avis émis par la commission des finances en date du 29 octobre 2013,

décide

d'accorder une subvention à la paroisse protestante d'un montant de 440,00 € (quatre cent quarante €), à titre de participation aux travaux de réfection de l'étanchéité des vitraux du temple et de 756 € (sept cent cinquante six €) pour les travaux de réfection de la toiture du presbytère, soit 15% du coût des travaux.

adopté à l'unanimité

a) demande de subvention : Alsacienne de handball pour divers matériels

Compte tenu de la nature du matériel concerné, la commission des finances propose d'accorder une subvention de 37,15 € représentant 15% du coût de la paire de mini buts (les balles relevant du fonctionnement à la charge de l'association)

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 16 octobre 2013, l'Alsacienne de Handball, informe qu'elle envisage d'acquérir du matériel éducatif et sportif, à savoir :

- Une paire de mini-buts pour un montant de 249 € TTC
- 15 ballons mini-hand pour un montant de 262,46 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, vu la demande de l'Alsacienne de Handball, considérant la nature du matériel concerné (les balles faisant partie du fonctionnement à la charge de l'association),

vu l'avis émis par la commission des finances en date du 29 octobre 2013,

décide

d'accorder une subvention à l'Alsacienne de Handball d'un montant de 37,15 € (trente sept € et 15 cts) à titre de participation à l'acquisition d'une paire de mini buts pour l'école de hand, soit 15% du coût du matériel.

adopté à l'unanimité

b) Inscription en non valeur de produits irrécouvrables

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que par courrier du 26 septembre 2013, Monsieur le Trésorier informe qu'il n'est pas en mesure de recouvrer 2 factures de location de la salle des sports par l'Espace Jeunes, d'un montant respectif de 220 et 288 €, ayant fait l'objet des titres 230 et 266 de l'année 2010. L'association a été dissoute en 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la demande présentée par Monsieur le Trésorier,

compte tenu de la nature et du montant des produits à recouvrer,

vu l'avis émis par la commission des finances en date du 29 octobre 2013,

décide

de donner une suite favorable pour l'inscription en non-valeur d'un montant de 508 € correspondant à deux factures de location de la salle des sports en 2010.

adopté à l'unanimité

c) Prêt-relais pour financement de la TVA et subventions

Mme Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que compte tenu des recettes restant à encaisser dans un proche avenir, notamment pour préfinancer les subventions et le FCTVA liés aux travaux de construction et de réhabilitation de la salle des sports, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 500 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la proposition de la caisse d'Epargne Alsace en date du 8 octobre 2013,

vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 octobre 2013,

décide

de recourir au financement suivant :

ARTICLE 1

Pour préfinancer les subventions et le FCTVA liés aux travaux de construction et de réhabilitation de la salle des sports, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace un prêt relais d'un montant 500 000 € sur une durée de 2 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 2 ans
- Taux indexé Euribor 3 mois + 1.16%
- Périodicité : trimestrielle

ARTICLE 2

M. Jacky WOLFARTH, Maire, est autorisé à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

adopté par 28 voix pour
et 1 abstention (Richard BAUMERT)

d) Demande de subvention auprès de la Région Alsace

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que face à la forte dégradation de la situation économique et de l'emploi dans la région, qui se traduit notamment par une augmentation du chômage et principalement des jeunes, la Région Alsace a décidé de se mobiliser, en pareille circonstance, pour répondre de manière immédiate et opérationnelle à certaines urgences. C'est ainsi qu'elle a mis en place un plan de soutien volontariste et exceptionnel à l'activité et à l'emploi pour les années 2013-2014.

Les projets ciblés visent à améliorer la qualité et la cadre de vie des habitants ou à permettre de répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts.

Elle présente ensuite les modalités d'intervention prévues par la région, qui s'adressent principalement aux communes et se limitent aux exercices 2013 et 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu les conditions d'intervention prévues par la Région Alsace au titre du plan régional pour l'activité et l'emploi

compte tenu du projet de restructuration et d'agrandissement de l'école Briand prévu à partir de l'exercice 2014, dont la réalisation est en grande partie tributaire de l'obtention de financements publics

vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 octobre 2013,

sollicite

auprès de la Région Alsace une subvention de 150 000 € à titre de participation au projet d'agrandissement de l'école Aristide Briand, dont le coût total est estimé à 2 760 000 €

charge

le maire d'entreprendre les démarches nécessaires et notamment d'établir le dossier de demande de financement auprès de la Région Alsace.

adopté à l'unanimité

e) budget supplémentaire 2013

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, expose à l'assemblée le détail de la section de fonctionnement et d'investissement du budget supplémentaire 2013, tel qu'il apparaît dans les documents joints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 octobre 2013,

arrête

le budget supplémentaire pour l'année 2013, proposé par le maire, aux montants ci-après :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	97 500,00 €
- recettes :	97 500,00 €

adopté par 28 voix pour
(1 abstention Richard BAUMERT)

Section d'investissement :

- dépenses :	97 500,00 €
- recettes :	97 500,00 €

adopté par 28 voix pour
(1 abstention Richard BAUMERT)

5) Dispositif « DUFLLOT » : révision du zonage

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 mars 2013, le conseil municipal a demandé à bénéficier du dispositif « Dufлот », remplaçant la loi Scellier à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par arrêté du 29 juin 2013, la demande d'agrément de la ville de Benfeld a été acceptée et la commune classée en zone B2 de ce dispositif.

Par courrier du 16 octobre 2013, Monsieur le Préfet de la Région Alsace a engagé une consultation sur le projet de révision de zonage « ABC » lié à l'investissement locatif sur la base d'une méthodologie nationale et en tenant compte des réalités locales.

La proposition de zonage élaborée pour la Région Alsace fait apparaître Benfeld en zone C et non plus en zone B2 comme prévu à l'arrêté préfectoral susindiqué.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maire,

vu la délibération du 26 mars 2013 sollicitant le bénéfice du dispositif « Dufлот »

vu les éléments de diagnostic fournis dans le cadre de la demande d'agrément, obtenu par arrêté du 29 juin 2013, considérant notamment les évolutions de populations demandées à la commune de Benfeld dans le cadre de son statut de bourg-centre bien desservi dans le SCOTERS,

vu le PADD du PLU en cours de révision, qui reprend les objectifs du SCOTERS,

Considérant l'intérêt qu'il y a pour notre territoire de bénéficier du dispositif « Dufлот » mis en place par la loi de finances 2013

émet à l'unanimité

un avis défavorable à la proposition de modification de zonage, tel que proposé par Monsieur le Préfet ;

demande

le maintien de Benfeld en zone B2 du zonage

6) Transfert de compétences facultative à la Communauté de Communes de Benfeld et environs : « adhésion à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »

Monsieur Xavier HUMLER, conseiller municipal, vice-président de la Communauté de Communes, indique que la Communauté de Communes de Benfeld et Environs a délibéré le 9 décembre 2010 pour donner un accord de principe à l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ». Afin de pouvoir finaliser cette adhésion, il est nécessaire que la commune transfère cette compétence d'adhésion à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

Il rappelle que la Communauté de Communes possède déjà une compétence dans ce domaine puisqu'elle adhère au Groupement de Coopération transfrontalière « Vis-à-Vis ».

Il convient donc de transférer la compétence « adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

vu l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

vu les statuts de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs ;

vu les statuts du Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » ;

vu la délibération du 9 décembre 2010 par laquelle le Conseil de Communauté a donné un accord de principe d'adhésion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » ;

vu la décision du 14 mars 2013 du Conseil de l'Eurodistrict favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » ;

vu la notification au 28 Octobre 2013 de la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 Octobre 2013 relative à une demande de transfert de la compétence sus définie,

considérant que la Communauté de Communes souhaite ainsi proposer à ses communes membres l'intégration d'une nouvelle compétence relative à

« l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière
« Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » ;

décide

de transférer la compétence suivante : « Adhésion au Groupement de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » à la Communauté de communes de Benfeld et environs.

notifie

la présente délibération à la Communauté de Communes de Benfeld et environs

adopté à l'unanimité

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Anny DELVALLEZ informe l'assemblée de la réalisation et de l'ouverture de l'aire de jeux dans la 4^{ème} tranche du lotissement Rohan, rappelle l'opération un arbre - une année de naissance, dont la plantation sera réalisée le 23 novembre à 14h00 et de la mise en place du calendrier de l'Avent avec l'ouverture officielle le lundi 2 décembre à 17h30.

Monsieur Louis ZOBEIDE rend compte des différents chantiers en cours et de leur avancement et présente le relevé des mesures de vitesse faites sur le radar pédagogique durant la période de son installation rue de Strasbourg sur le terrain de la gendarmerie

Dans ce cadre, le maire précise également, suite à l'article paru dans les DNA sur la réfection du chemin d'accès à la déchetterie, que la ville de Benfeld était partie prenante à ce projet, notamment pour l'acquisition des emprises foncières nécessaires à son élargissement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45.